



RÉSOLUTION 18-02-48

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Chapais, tenue le 20 février 2018 à 19 h00, à la Salle des délibérations de l'hôtel de ville de Chapais et à laquelle sont présents et formant quorum :

Monsieur le Maire : Steve Gamache

Mesdames des Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

RÉSOLUTION – PROCLAMATION DE LA VILLE DE CHAPAIS À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la demande formulée en ce sens par le Centre de femmes Les Essenti«elles» de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay

APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

DE proclamer la Ville de Chapais, municipalité alliée contre la violence conjugale;

QUE la Ville de Chapais s'engage à réaliser certaines actions publiques lors des 12 jours d'action de la campagne pour l'élimination de la violence envers les femmes;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* ainsi qu'au Centre de femmes Les Essenti«elles» de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME

CERTIFIÉ à Chapais, ce 23^e jour du mois de février 2018

Colette Aubé
Assistante greffière